

ENGIE

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2017

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations
communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 5° du Code
de commerce relatif au montant global des versements effectués
en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des
impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2017**

DELOITTE & ASSOCIES
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A. au capital de € 1.723.040
572 028 041 R.C.S Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ENGIE

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 5° du Code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée Générale de la société ENGIE,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225- 115 5° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Directeur Général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à € 12.809.796 avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts au sens de l'article L. 225-115 5° du Code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins. Si vous souhaitez que notre attestation soit divulguée à un tiers dans un contexte différent de celui pour lequel elle a été établie, vous devrez nous en demander l'autorisation préalable par écrit. Nous fixerons alors les modalités applicables à cette divulgation. En tout état de cause, nous n'acceptons aucune responsabilité vis-à-vis de tout tiers auquel cette attestation serait diffusée ou parviendrait.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 23 mars 2018

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES



Pascal Pincemin



ERNST & YOUNG et Autres



Stéphane Pédrón

ATTESTATION

Nous soussignés, ENGIE, société anonyme au capital de 2 435 285 011 euros, dont le siège est au 1 Place Samuel de Champlain 92400 Courbevoie, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 542 107 651, attestons que le montant des sommes versées au titre des dépenses de mécénat ouvrant droit aux déductions fiscales en application des alinéas 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts pour l'exercice 2017, est de :

12.809.796 €

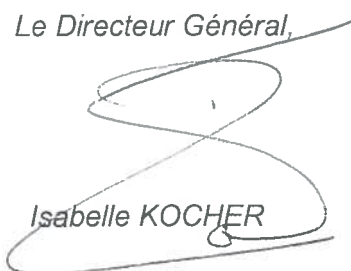
(douze millions huit cent neuf mille sept cent quatre-vingt seize euros)

Courbevoie, le 21 mars 2018

ENGIE

Le Directeur Général,

Isabelle KOCHER

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, flowing 'S' shape that loops around the name 'Isabelle KOCHER'.



CALCUL DU CREDIT D'IMPOT MECENAT 2017
- OPERATIONS ELIGIBLES AU CREDIT D'IMPÔT DE 60% -

Organismes bénéficiaires	Date paiement	Montant
Fondation d'entreprise ENGIE	28/12/2017	6 350 000,00 €
Fondation d'entreprise ENGIE	03/05/2017	2 350 000,00 €
Terrawatt initiative	07/04/2017	500 000,00 €
Terrawatt initiative	29/06/2017	500 000,00 €
Terrawatt initiative	30/10/2017	500 000,00 €
Fonds de dotation RAISE	25/09/2017	500 000,00 €
Women Initiative Fondation	01/02/2017	200 000,00 €
Positive planet	20/07/2017	200 000,00 €
FACE (mécénat de compétences)	31/12/2017	120 553,00 €
Opéra National de Paris	06/02/2017	100 000,00 €
Opéra National de Paris	14/03/2017	100 000,00 €
Opéra National de Paris	14/06/2017	100 000,00 €
Opéra National de Paris	01/12/2017	100 000,00 €
Grand Palais	04/07/2017	100 000,00 €
Les Amis du projet Imagine	18/08/2017	95 000,00 €
Fondation IDDR	30/06/2017	90 000,00 €
Fondation de France	09/02/2017	90 000,00 €
Fondation Paris-Dauphine	08/05/2017	80 000,00 €
Institut Français	01/12/2017	75 000,00 €
EDHEC	08/09/2017	60 000,00 €
Positive planet	15/06/2017	50 000,00 €
La fondation Partenariale Paris Dauphine	05/09/2015	50 000,00 €
Fondation ROYAUMONT	14/04/2017	50 000,00 €
Expo France 2025	25/01/2017	50 000,00 €
FAPE ENGIE	07/02/2017	40 000,00 €
FACE (mécénat de compétences)	31/12/2017	31 481,00 €
Fondation Nationale des Sciences Politiques	15/12/2017	30 000,00 €
Reunion des musées nationaux et du grand palais des Champs-Élysées	20/06/2017	25 000,00 €
Fonds de dotation du Grand Paris Express	22/09/2017	25 000,00 €
Association Jeunesse et Entreprise	28/08/2017	25 000,00 €
Les Nuits de Fouvrieres	30/08/2017	20 000,00 €
Fondation edith cresson	04/08/2017	18 300,00 €
Institu Français des Relations Internationales	30/01/2017	15 000,00 €
Fondation Nationale des Sciences Politiques	18/12/2017	15 000,00 €
Fond de dotation de l'Ecole des Mines d'Albi-Carmaux	15/05/2017	15 000,00 €
AROP	04/07/2017	14 800,00 €
Association Transparency international France	04/05/2017	12 000,00 €
French-American Foundation	31/05/2017	10 000,00 €
Fondation de La Catho Lille	23/01/2017	10 000,00 €
FACE (mécénat de compétences)	23/10/2017	10 000,00 €
Energy Assistance France	28/11/2017	6 666,00 €
Association "les amis du musée national d'art moderne"	19/06/2017	6 500,00 €
Opera National de Lyon	20/09/2017	6 000,00 €
Les Amis du projet Imagine	27/02/2017	6 000,00 €
Fondation prospective et innovation	08/03/2017	6 000,00 €
Institut du Bosphore	18/12/2017	5 000,00 €
Fondation de la 2ème chance	09/02/2017	5 000,00 €
Festival Photo la Gallicy	15/12/2017	5 000,00 €
Festival de Loire 2017	20/09/2017	5 000,00 €
EST	12/10/2017	5 000,00 €
Association Transparency international France	19/04/2017	5 000,00 €
Association les amis du chapiteau du livres	01/05/2017	5 000,00 €
Association des Jardins Paysagers des Hauts-de-France est des Hortillonnages	14/12/2017	5 000,00 €
Mairie d' Epinal	05/12/2017	3 000,00 €
Opréra de Limoge	07/06/2017	2 000,00 €
Fondation Rennes	01/12/2017	2 000,00 €
Fondation Poitiers Université	13/01/2017	1 500,00 €
Athlètes & Partenaires	15/12/2017	1 000,00 €
Association souffeurs d'ecumes	02/06/2017	1 000,00 €
Association vaincre les maladies lysosomales	29/03/2017	996,00 €
Total des dons éligibles au crédit d'impôt mécénat de 60%		12 809 796,00 €

Montant du Crédit d'impôt associé

7 685 877,60